

## **Commune de Daours**

### **Conseil municipal du 31 octobre 2018**

#### **Réflexions et questions sur le PADD du Val de Somme**

##### **Question 1**

Le ratio entre l'augmentation du nombre de logements et l'augmentation du nombre d'habitants à l'horizon 2032 interpelle. En effet un peu plus de 2500 nouveaux habitants sont prévus avec en parallèle la construction de 2024 logements. Y aurait-il en filigrane la volonté de remplacer des logements actuellement forts dégradés voire insalubres ? Il faudra dans ce cas-là prévoir des incitations au regard du niveau relativement faible des revenus des habitants.

##### **Question 2**

On tend à densifier les zones constructibles. Cela va faire perdre toute la notion d'espace qui sied aux espaces ruraux. On urbanise les campagnes au détriment de tous ceux qui ont fait le choix de venir s'établir en campagne pour ne pas subir la concentration démographique. Cela risque en plus, à terme, de créer des tensions dues à ces concentrations.

##### **Question 3**

On indique souhaiter vouloir limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques et nuisances. C'est un souhait que nous partageons.

On peut constater aujourd'hui qu'un flux important de véhicules traverse le Val de Somme en direction de l'agglomération amiénoise (70% des personnes qui quittent le Val de Somme se rendent vers Amiens Métropole). A Daours, on constate également un fort trafic de camions dû aux approvisionnements des usines Roquette, Nestlé et à la base de stationnement des transports Du Bacqué.

Dans le PADD on évoque le contournement de Corbie et Fouilloy. Pour nous Daoursiens, ce seul contournement n'est pas satisfaisant et nous demandons que soit inscrit dans ce PADD le contournement de notre commune. De plus, il est urgent, pour l'accès à notre gare, et au regard de la densité de circulation sur la D1 de réaliser une passerelle au-dessus du canal de la Somme. De nombreux collégiens et lycéens empruntent journallement le train au départ de Daours. Notre commune ne peut seule assumer le financement de ce genre d'infrastructure.

##### **Question 4**

On concentre le développement économique et démographique sur deux pôles (Corbie et Villers-Bretonneux). Nous ne souhaitons pas remettre en cause ce choix. Mais cela pose la question de la redistribution des recettes issues de ces concentrations. On sait de plus que la Com de Com

participe à la réalisation des infrastructures nécessaires à l'implantation des usines. Un juste retour en direction des communes ne bénéficiant pas de ces avantages serait bienvenu.

Ce choix de concentrations fera également que la proportionnalité des conseillers communautaires et donc de la gouvernance de la Com de Com se creusera au détriment des communes dites rurales. Sans vouloir douter de la volonté des conseillers d'aujourd'hui de respecter le principe de redistribution des ressources, quid de l'avenir, ce PADD étant opposable jusqu'en 2032 ?

Peut-être faudrait-il à l'avenir que le conseil communautaire soit élu d'une autre façon, sur liste par exemple.

### **Question 5**

Daours-Vecquemont serait amené à développer une offre de services publics et sociaux sur son territoire. Cet objectif interroge sachant que la volonté gouvernementale est de réduire le nombre de fonctionnaires et d'obliger les administrés à faire leurs démarches en ligne. Pourrait-on être un peu plus précis sur cette orientation ?

### **Question 6**

En ce qui concerne l'amélioration du bâti existant et du bâti public, ce dernier devant être exemplaire.

Soit. Mais quels moyens seront développés pour ce faire ? Y aura-t-il des incitations financières de la part de la Com de Com qui permettent ces améliorations ? Un service spécial d'aide aux travaux sera-t-il créé ?

### **Question 7**

Le PADD prévoit des rétentions foncières de l'ordre de 20 à 90% (non-utilisation des droits à construire par des propriétaires de terrains à bâtir).

La seule approche par ce coefficient n'est pas suffisante. On sait que la structure des parcelles qui seront fléchées à l'urbanisation (des propriétaires avec de nombreux indivisaires sont difficiles à mobiliser) et que l'activité de la Com de Com ou de la commune sur le marché foncier sont des éléments facilitateurs ou contraignants. Quel choix serait fait pour ces incitations à vendre pour construire (Expropriation, préemption, taxation ou incitations...) ?

**Enfin, on évoque le pôle Daours – Vecquemont. Nous sommes pour un travail commun mais il faudra que cet objectif soit partagé, le refus d'intégration de notre école dans le RPI n'ayant pas été bien vécu. Il faut une volonté partagée. En ce qui concerne le Conseil municipal de Daours, nous réaffirmons notre volonté de travailler avec les communes voisines. Ce travail s'inscrit dans un cadre de mutualisation et d'objectifs définis dans ce PADD avec une valeur importante, la solidarité, pour que nos communes s'inscrivent pleinement dans l'idée forte : « UN TERRITOIRE D'ANCRAGE OU L'HUMAIN EST AU CŒUR ».**